

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 423

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Créations d'établissements

105 985 634 RCS Romans.

IMBULIN.

Forme : Société Civile Immobilière.

Administration : Gérant : IMBERT CHRISTEL SYLVIE nom d'usage : IMBERT. Gérant : DUMOULIN ERIC LOUIS nom d'usage : DUMOULIN.

Capital : 500.00 EUR.

Adresse : 155, Rue Du Val d'Or, 26750 Génissieux.

Activité : L'acquisition en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit de tous immeubles, la propriété, l'aménagement, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement dit de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la SOCIETE ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport ou construction) ou de financement (emprunt, crédit-bail), l'aliénation occasionnelle des biens lui appartenant, pourvu que ce soit dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social ; la transmission du patrimoine familial ; l'organisation du patrimoine familial ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La société peut notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet, notamment pour garantir un prêt que contracterait personnellement un associé destiné à être versé à titre d'apport en capital ou pour le financement de l'acquisition de parts sociales ou pour garantir un prêt d'un locataire occupant un immeuble appartenant à la SOCIETE de manière à assurer à la société SOCIETE le paiement des loyers par ce ou ces locataires ; l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Date de commencement d'activité : 1^{er} juillet 2026.